



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat assure des missions de service public et de proximité dans le but de représenter l'artisanat et de contribuer au développement des entreprises artisanales.

A quoi sert une Chambre de Métiers ?

Accueillir - Enregistrer - Qualifier

La CMA est le lieu où les chefs d'entreprise artisanale effectuent les formalités intéressant la vie de leur entreprise :

- le Répertoire des Métiers,
- la qualification artisanale,
- le Centre de Formalités des Entreprises,
- l'enregistrement des contrats d'apprentissage.

Accompagner

La CMA accompagne le développement des entreprises artisanales. Elle fournit une réponse personnalisée aux demandes individuelles et met en place des actions collectives :

- les projets de création, reprise, transmission d'entreprise artisanale,
- les projets de développement de l'entreprise artisanale,
- la gestion des ressources humaines dans l'entreprise artisanale,
- l'insertion et le renouvellement des actifs avec le Centre d'Aide à la Décision.

Former

La CMA organise l'apprentissage dans le secteur des métiers et favorise la promotion professionnelle des chefs d'entreprise et de leurs salariés.

- l'apprentissage,
- les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs,
- les créateurs : le Stage Préalable à l'Installation.

Une entreprise artisanale, c'est quoi ?

C'est une entreprise qui exerce à titre principal ou secondaire une **activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services**, sous forme sédentaire ou ambulante, quelle que soit sa forme juridique et qui, au moment de l'immatriculation n'emploie pas plus de 10 salariés.

Les entreprises artisanales se répartissent dans plus de **250 métiers de l'alimentation, de la production, du bâtiment et des services.**

La CMA, l'artisanat et les territoires...

La CMA contribue au développement économique du département en favorisant la prise en compte de l'artisanat dans les politiques publiques.

Les entreprises artisanales sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire. Elles participent au sein de chaque commune à l'équilibre territorial en offrant des services de proximité aux populations et en contribuant au maintien de l'emploi.

- La CMA apporte un appui aux projets territoriaux des collectivités locales, aide à la création d'entreprises en milieu rural et propose des diagnostics du territoire.
- Elle assure la promotion de l'artisanat avec la présentation des métiers de l'artisanat dans les établissements scolaires, les forums...
- Les élus de la CMA participent aux différentes instances de réflexion en représentant le secteur des métiers et les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE

5 378
porteurs de projet
accompagnés

937
participants
aux matinées
créateurs



1 778
futurs artisans
formés dans
les stages de
Préparation à
l'installation

NOUVEAU
665
demandeurs d'emploi
suivis pour un bilan de
compétences entrepreneuriales

BILAN D'ACTIVITÉ 2017



HAUTE-GARONNE

MONTER EN COMPÉTENCES

1 294 stagiaires
en
formation continue

stagiaires
en
89 formation
qualifiante



**Préparer et former
les artisans de demain**



**Accompagner les
artisans dans toutes les
étapes de leur parcours**



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

> **602** entreprises accompagnées

> **188** personnes reçues sur
les permanences



1 035
consultations
juridiques,
fiscales
et sociales

> **59** consultations avec un avocat
> **27** entreprises suivies en
prévention ou traitement
des difficultés



QUALITÉ - SANTÉ
HYGIÈNE ALIMENTAIRE
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

222 développement durable
127 hygiène alimentaire

474 entreprises accompagnées

92 accessibilité
33 artisans labellisés
Eco-Défis - Répar'Acteurs

FORMALITÉS

LIÉES AUX ENTREPRISES
ARTISANALES

4 049 IMMATRICULATIONS

2 890
RADIATIONS

4 349
MODIFICATIONS



LIÉES AUX CONTRATS
D'APPRENTISSAGE

2 350 CONTRATS

421 nouvelles entreprises
ayant formé un apprenti

691 nouveaux Maîtres
d'apprentissage en entreprise

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Le projet professionnel

3 670 personnes
renseignées

757 entretiens individuels

903 jeunes sensibilisés à
l'apprentissage



Ecole Supérieure des Métiers

87% de réussite aux examens

1 075 APPRENTIS

87 apprenants suivent d'autres
formations par alternance



LA CESSIION D'ENTREPRISE

195 cessions de fonds
de commerce

92
artisans
accompagnés



60
repreneurs
accompagnés

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

10 419

entreprises
sensibilisées

6 380
mises en
relation



La CMA 31 en quelques chiffres

Source Atlas Artisanat 31 / 2018

30 375

établissements
artisans

12 206 bâtiment

10 374 services

3 902 fabrication

3 893 alimentation

2 350

apprentis

45 277

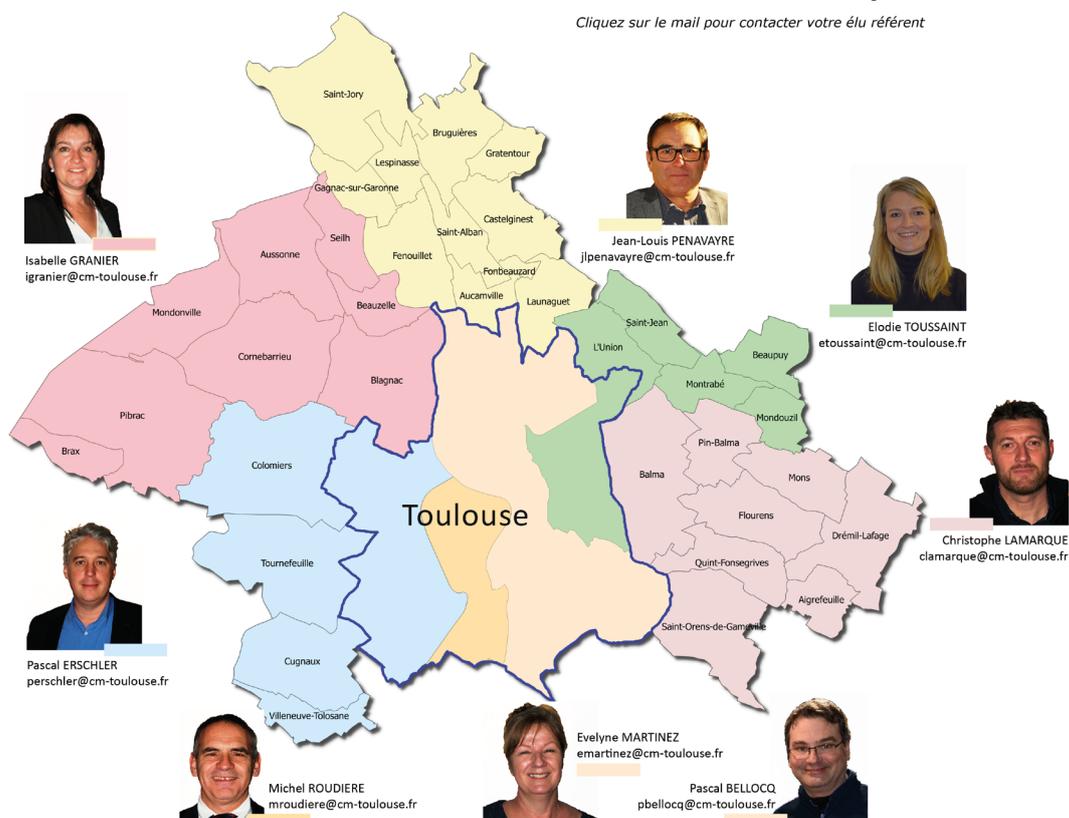
salariés

78 000 actifs sur la Haute-Garonne

Les élus de la CMA 31 référents sur Toulouse Métropole

Les élus de la CMA 31 référents sur Toulouse Métropole

Cliquez sur le mail pour contacter votre élu référent



Gardons le contact

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-GARONNE - Toulouse

18 bis boulevard Lascrosses - 31010 Toulouse Cedex 6

 contact@cm-toulouse.fr

 05 61 10 47 47

 www.cm-toulouse.fr

 www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr

ANTENNE - Saint-Gaudens

5 Espace Pégot 31800 Saint-Gaudens

 stgaudens@cm-toulouse.fr

 05 61 89 17 57

Suivez-nous aussi sur :

 [chambredemetiers31](https://www.facebook.com/chambredemetiers31)

 [@artisanat31](https://twitter.com/artisanat31)

 [cma.31](https://www.instagram.com/cma.31)

 [cmatoulouse](https://www.linkedin.com/company/cmatoulouse)

 [CMA Haute-Garonne](https://www.youtube.com/CMA Haute-Garonne)

Mission 1

Accompagner les artisans dans toutes les étapes de leur parcours

Axe 1 : Encourager la dynamique entrepreneuriale, transformer l'idée en projet

1. Organiser le premier niveau d'information des porteurs de projet
2. Conseiller et accompagner dans les formalités de création
3. Appui à la structuration du projet
4. Accompagner les projets de transmission
5. Accompagner les transitions professionnelles pour favoriser la création d'entreprise des demandeurs d'emploi



Axe 2 : Soutenir la compétitivité et le développement des entreprises artisanales

1. Proposer un accompagnement global et régulier en proposant un contact périodique tout au long de la vie de l'entreprise
2. Appuyer l'entreprise face aux enjeux environnementaux et de développement durable
3. Accompagner les entreprises artisanales dans leur projet de développement national et international
4. Accompagner les chefs d'entreprise artisanale dans la gestion des ressources humaines
5. Développer les compétences des chefs d'entreprise, des salariés et des conjoints collaborateurs

Mission 2

Préparer et former les artisans de demain

Axe 1 : Informer et orienter vers les métiers de l'artisanat, détecter les potentiels



1. Informer, sensibiliser, promouvoir l'artisanat et les métiers et faciliter la mise en relation des chefs d'entreprise et des jeunes

Axe 2 : Développer l'offre de formation en alternance à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi au sein de l'Ecole Supérieure des Métiers

1. Développer le niveau d'excellence de l'Ecole Supérieure des Métiers



Mission 3

Faire du numérique l'outil de développement des entreprises artisanales

Axe 1 : Accompagner la transition numérique des entreprises artisanales

1. Développer l'intégration de solutions numériques au sein des entreprises artisanales
2. Prendre en main la conception numérique et la fabrication additive

Axe 2 : Développer une plate-forme de services numériques aux entreprises

1. Proposer aux entreprises une plate-forme de produits et services numériques accessibles



Mission 4

Promouvoir et valoriser l'artisanat comme vecteur de développement des territoires

Axe 1 : Contribuer aux stratégies de développement des territoires

1. Accompagner les politiques publiques de développement économique
2. Encourager le développement territorial de l'artisanat
3. Promouvoir l'artisanat d'art comme vecteur de développement touristique des Territoires

Axe 2 : Etre au plus près des artisans pour représenter auprès des pouvoirs publics, les intérêts généraux de l'artisanat

1. Décliner l'offre de service sur l'ensemble du territoire et les espaces ruraux
2. Créer un conseil en développement pour entendre les problématiques des artisans et mieux les représenter

